

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Le 18 novembre deux mil vingt et un à 18 h 30, en mairie, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe VINCENT, Maire.

Étaient présent(e)s : Mmes : Sylvie STIENNE, Nathalie LEVIGNEUX, Corine VAUCLIN, Céline MOUCHARD Viviane LEMOINE, Elodie ROSE, MM. Philippe PECKRE, Gérard DANET, Jean-Pierre FLAGUAIS, Clément BOUICHOU,

Étaient absent(e)s : Fabien SENEAL (pouvoir à M Philippe VINCENT)

M. Nicolas ADAM (pouvoir à Gérard DANET)

Annabelle LEGRAS

Secrétaire de Séance : Elodie ROSE.

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE ET DU RAPPORT SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE EN 2020

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal en sa séance du jeudi 18 novembre 2021 que le Code Général des Collectivités Territoriales impose en ses articles D 2224-1 à D 2224-5 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service **de** l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif sur la commune de Bosc le Hard.

L'article L.2224-5 du CGCT fixe la liste des données techniques (ressources, qualité, volumes, etc.) et financières (tarification, dette, investissements, etc.) devant figurer dans le rapport. Ce rapport doit être distinct du rapport remis par le délégataire.

Ce rapport est un **outil de transparence** pour l'information de l'utilisateur et la communication entre les différents acteurs de l'eau, un outil de **connaissance et d'évaluation** pour situer le service par rapport aux objectifs réglementaires et de bonne gestion du service.

Il vise à favoriser les bonnes pratiques et à améliorer le service.

Monsieur le Maire laisse la parole à M THERAIN, Responsable de secteur chez Véolia chargé du service de l'eau et assainissement de la commune pour la présentation du rapport de l'eau potable, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public **de** l'eau potable de la commune de Bosc-Le-Hard pour l'année 2020.
- ✓ Valide le Rapport d'activité du délégataire 2020

Le rapport sur l'alimentation en eau potable sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

RENOUVELEMENT DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT

A l'approche de la période hivernale, Monsieur le Maire propose de reconduire la convention de déneigement avec Monsieur Tesson Fabrice, à raison de 85 € de l'heure. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son approbation à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

TRAITEMENT ACCOUSTIQUE DE L'ESPACE DES LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle que suite aux travaux réalisés, un problème d'accoustique très gênant, persiste, et cette salle étant utilisée pour toutes manifestations de la Commune, pour le CLSH et les écoles. Une étude a été sollicitée auprès de la société Colibruit, pour tenter de trouver une amélioration avec la pose de tableaux muraux acoustiques et panneaux suspendus. D'autres devis sont attendus.

RENOUVELEMENT DU CONTRAT DES PHOTOCOPIEURS

Monsieur le Maire présente les trois propositions, et motivant son souhait d'«e conserver un photocopieur de marque RICOH. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à conclure le contrat avec la Sté NBIS qui est retenue pour un montant 918 €/ Trimestre et un coût copie N/B 0.0038 € et couleur à 0.035 €.

BARNUM PARAPLUIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du marché de Noël, les barnums dont la commune dispose ne seront pas en nombre suffisant, il a sollicité un devis pour l'acquisition de 5 barnums pliants dont le montant unitaire s'élève à 1310 € HT soit 5895 € TTC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

SECURITE DES PIETONS AUX ABORDS DE L'ECOLE

Monsieur le Maire propose la pose de deux Figurines dont le montant HT s'élève à 1399 €HT, en vue de sécuriser le passage piétons à proximité des écoles.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à passer commande.

PANNEAUX ELECTORAUX

Monsieur le Maire, considérant que les vieux panneaux électoraux en bois sont délabrés, propose leur remplacement par de nouveaux panneaux. Le montant prévisionnel pour 36 panneaux s'élève à 4665 €. Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

HONORAIRES GEOMETRE - ACQUISITION RUE GOBELAINE

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé l'acquisition d'une bande d'un mètre de terrain appartenant à la famille Planquais, situé le long de la rue Gobelaine, afin de permettre l'élargissement de la voie pour sécuriser les piétons.

Aussi, il a fait appel au géomètre pour déterminer la surface, en vue de finaliser ce projet. Le montant du devis s'élève à 2034 € TTC. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

QUESTIONS DIVERSES

Formation geste et premiers secours : Suite à la demande de plusieurs agents de la commune, Monsieur le Maire propose de solliciter M. Fabien SENECAI, pour refaire une formation.

Plan de sauvegarde communal : la mise à jour ayant été effectuée, il est porté à la **connaissance du Conseil municipal**.

Le Téléthon : Les animations étant limitées sans la présence de musicien, les Sapeurs - pompiers feront le lavage de voitures.

La fête de Noël le 17/12 : animation avec le géant et un feu d'artifice > une réunion sécurité est à prévoir le 8/12 à 16 h 00.

Bilan du centre de loisirs : Avec la participation de 31 enfants et 4 animateurs. une sortie accrobranche, a donné satisfaction aux parents et aux enfants ;